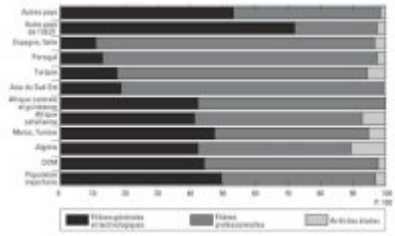

Accès aux formations et discriminations racistes : un état des lieux nécessaire

mardi 16 avril 2024, par Lucas

ACTUALITÉ

ACCÈS AUX FORMATIONS ET DISCRIMINATIONS RACISTES

Un état des lieux nécessaire

Interroger la manière dont les discriminations racistes qui existent dans la société se déploient dans les secteurs de l'éducation, de la recherche, de la culture est un enjeu syndical concret.

La question est vaste : il s'agit des discriminations, discours ou actes racistes qui touchent les salarié.es de nos secteurs mais aussi les usagers. Ces discriminations peuvent être directes, c'est -à -dire un traitement volontairement moins favorable sur la base de l'origine, du nom de famille, l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une prétendue race. Mais elles peuvent être aussi indirectes, c'est-à-dire fondées sur un critère ou une "pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner, pour l'un des motifs mentionnés ci-dessus, un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes".

Pour construire des stratégies d'action efficaces, il faut mesurer et analyser les dynamiques à l'oeuvre, et leurs ressorts institutionnels.

En décembre 2023, un organisme indépendant, l'observatoire des inégalités, a publié un rapport "large spectre" sur les discriminations en France.

Le rapport de l'observatoire fait apparaître l'existence de discriminations racistes dans l'enseignement supérieur : Selon une étude du CNRS "un candidat d'origine nord-africaine reçoit 61% de réponses de la part des responsables de Master à sa demande d'informations, contre 70% pour le candidat au nom français et sans handicap, soit neuf points de moins. Il a donc 13% moins de chance de recevoir une réponse". Cette discrimination se concentre dans les masters les plus sélectifs : " En Droit, économie, gestion ou dans les filières scientifiques : un étudiant d'origine nord africaine a environ 20% de chance en moins d'obtenir une réponse qu'un candidat apparemment d'origine "apparamment" française.

Cette discrimination dans l'enseignement supérieur n'est que l'arbre qui cache la forêt de l'ensemble des discriminations systémiques qui existent dans l'accès aux formations.

La question de l'impact des stéréotypes racistes sur l'orientation dès le collège, de l'effet du harcèlement raciste sur le décrochage scolaire ou la déscolarisation reste à mesurer.

L'enquête "Trajectoires et Origines", publiée par l'INSEE en 2016 fourni quelques données intéressantes aux sujet notamment des mécanismes d'orientations différenciées pour les descendants d'immigrés, même si elle ne fournit pas un tableau complet des discriminations racistes puisque la notion "d'enfants d'immigrés" ne concerne qu'une minorité des personnes racisées.

Elle fait apparaître cependant un accès moindre à l'enseignement général et technologiques pour les fils d'immigrés extra-européens et une sur-orientation vers l'enseignement professionnel. La tendance est présente aussi dans une moindre mesure pour les filles d'immigrés extra-européens.

Identifier et combattre les mécanismes qui produisent ces inégalités d'accès dans nos champs fédérés est une urgence syndicale.